

au premier plan la « dignité » de l'être humain¹². On n'en est heureusement plus là aujourd'hui. Mais cela signifie que le changement possible de représentation constitue une caractéristique structurelle de la morale laïque. Et, sur ce point comme sur d'autres, ce changement est advenu grâce à des opinions qui, au départ, furent très minoritaires et socialement considérées comme fort peu légitimes. L'évidence sociale était de réserver le politique aux hommes. La laïcité doit d'ailleurs être capable de porter un regard critique sur elle-même. Le stéréotype de la « femme soumise au cléricisme » a constitué longtemps un alibi pour refuser la pleine citoyenneté aux femmes¹³. Et la sociabilité laïque, essentiellement masculine pendant de nombreuses décennies, a contribué au retard français en matière de responsabilités politiques confiées aux femmes. La leçon doit être retenue et un partisan de la morale laïque doit savoir se projeter dans l'avenir (et non se préoccuper perpétuellement des « racines » !). L'interrogation essentielle est : comment nos valeurs morales, les priorités que nous donnons à certains combats éthiques par rapport à d'autres, l'application (souvent différenciée) que nous en faisons, ... sera jugée dans un siècle ? Reprocher à Jules Ferry d'avoir été colonialiste, selon les « idées de son temps » (par exemple), ne sert qu'à se donner bonne conscience si nous ne savons pas, nous même, nous poser des

questions sur les évidences communes et faire preuve d'inventivité par rapport aux idées morales établies. Bien sûr l'inventivité morale s'effectue à ses risques et périls. Personne n'est infaillible en la matière. Le dissensus est nécessaire. La différence d'interprétation des principes communs¹⁴, le débat sans concession, mais sans « terrorisme intellectuel » de bas étage (souvent, d'ailleurs, manifestant un anti intellectuelisme primaire), la prise en compte de démarches de connaissance (sciences sociales comme autres sciences)¹⁵ sont essentiels à la morale laïque. Faute de cela, elle se sacralise et transforme ses principes en « dogmes » de « religion civile », selon la perspective (et les formules) de Jean-Jacques Rousseau. Ce dernier, à la fin du *Contrat social* « convertit le lien politique en lien à forme religieuse (...) colmatant ainsi le vide que, au contraire, une théorie de la laïcité se garde bien de remplir et dont elle s'efforce de laisser la vacance visible. »¹⁶

Le sociologue Robert Bellah¹⁷ explique que la religion civile peut prendre deux formes : soit la référence à un Dieu déconfessionnalisé, qui donne une légitimation transcendante au lien politique (et tente ainsi de clore le débat), soit une sacralisation de la République, et de ses valeurs, par elle-même, transcendance séculière qui joue un rôle tout à fait analogue à la forme plus explicitement religieuse de religion civile. Cette première forme est typique de la religion civile américaine, la seconde, en revanche, tараude la République française, comme Olivier Ihl¹⁸ l'a bien montré. Elle se fonde sur une approche idéologique de l'émancipation, où certains s'estiment déjà émancipés, libérés, et veulent imposer aux autres leur itinéraire émancipateur. Cela revient à s'ériger en maître de morale, et donc adopter une démarche convictionnelle, légitime à ce niveau, mais qui transforme la laïcité en religion civile, quand elle prétend relever de la morale laïque. La réflexivité nécessaire de la morale laïque induit un « républicanisme critique », pour reprendre l'expression de Cécile Laborde qui lutte contre toute forme de « domination »¹⁹. Et cette démarche n'est jamais achevée puisqu'elle accom-

Le sociologue Robert Bellah explique que la religion civile peut prendre deux formes : soit la référence à un Dieu déconfessionnalisé, qui donne une légitimation transcendante au lien politique (et tente ainsi de clore le débat), soit une sacralisation de la République, et de ses valeurs, par elle-même, transcendance séculière qui joue un rôle tout à fait analogue à la forme plus explicitement religieuse de religion civile. Cette première forme est typique de la religion civile américaine, la seconde, en revanche, tараude la République française.